

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 8 février 2008

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Vice-Président du Sénat, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 108 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Michel ACREMENT - René AINARDI - Zaven ALEXANIAN - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Robert ASSANTE - Jean AYL - Salomon BENICHO - Jean-Marc BENZI - François-Noël BERNARDI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Annick BOET - Jean-Louis BONAN - Jean BONAT - Philippe BONIFAY - Patrick BORE - Eugène BOUJOT - Valérie BOYER - Robert BRET - Sylvie BRUNET - Philippe CAMILLIERI - Nicole CANTREL - Christian CARBONEL - Marie-Thérèse CARDONA - Anne-Marie CARNUS - Gérard CHENOZ - Jean-Claude COLOMBO - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Paul-Jean CRISTOFARI - Paul DAUMAS - Claude DAUMERGUE - Pierre DEFENDINI - Sylvia DOUCET - Frédéric DUTOIT - Janine ECOCHARD - Michelle EMERY - Monique ENGELHARD - André ESSAYAN - Michel FORNERIS - Marie-Thérèse FOURNIER - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Françoise GAYDA - Roland GIBERTI - Daniel GILER - Catherine GINER - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Jean-Claude GUERAUD - Albert GUIGUI - Bernard JACQUIER - Henri LAFITE - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Marie-Yves LE DRET - Eric LEOTARD - Ange LETTIERI - Antoine LORENZI - André MALRAIT - Stéphane MARI - Jean-Claude MARIN - Guy MARTIN - Patricia MASSARO - Didier MAURY - Christian MAYADOUX - Muriel MENCACCI-GRAND - Laurent MICHEL - Marie-Thérèse MINASSIAN - Maryse MONOD - Jean MONTAGNAC - Yves MORVAN - Marie-France MOURET - Pascal MUNIER - Renaud MUSELIER - Bernard OLIVER - Christine ORTIZ - Marie-Françoise PALLOIX - Pierre PARSY - Christyane PAUL - Christian PELLICANI - Pierre PENE - Gérard PEPE - Elisabeth PERRENOT-MARQUE - Claude PICCIRILLO - Christian RAYNAUD - Monique ROBINEAU - Jacques ROCCA SERRA - Henri RUGGERI - Roger RUZE - André SABDES - Danielle SERVANT - Daniel SIMONPIERI - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Louis TOURRET - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Séréna ZOUAGHI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Gabrielle ANTONI représentée par Antoine LORENZI - Pauline BANZO représentée par Jean BONAT - Marcel BENASSI représenté par Marie-Françoise PALLOIX - Marc BERNARD représenté par François-Noël BERNARDI - Vincent BURRONI représenté par Didier MAURY - Benjamin CHAPPE représenté par Gérard BISMUTH - Eric DIARD représenté par Pierre PARSY - Jean DUFOUR représenté par Annick BOET - Claude FRIGANT représenté par Christian MAYADOUX - Claude GALLIZIA représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Samia GHALI représentée par Francis ALLOUCH - Robert HABRANT représenté par Marie-France MOURET - Mourad KAHOU - représenté par Henri RUGGERI - Eric LE DISSES représenté par Maxime TOMMASINI - Bernard LIEBGOTT représenté par Alain LAURENS - Patrick MAGRO représenté par Elisabeth PERRENOT-MARQUE - André MOLINO représenté par Robert BRET - Pierre-François PAOLACCI représenté par Pierre DEFENDINI - Michel PEZET représenté par Stéphane MARI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Christel SIMONETTI-ACHARD représentée par Christyane PAUL - Claudine SOLERIEU représentée par Christian RAYNAUD.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BENEDETTI - Roger BERANGER - Geneviève BOBBIA-TOSI - Jean-Jacques BONTOUX - Miloud BOUALEM - Alain DE GANTES - Nicole DESMATS - Christiane DINARDO - Bernard GUARINO - Jean-Claude IMBERT - Michèle LARIVIERE - Jean-François MATTEI - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Nabil M'RAD - René OLMETA - Maurice PETIT - Georges ROSSO - Philippe SANMARCO - Catherine SANTINI - André VARESE - Claude VILLANI-LEONI - Lucien WEYGAND.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

FAG 012-163/08/CC

■ Remise des ouvrages Boulevard de Dunkerque _ Phase 1 - Approbation d'une opération relative au Versement de la TVA - Affectation d'une Autorisation de Programme DPI 08/706/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Dans le périmètre de l'Opération d'Intérêt National , l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée (EPAEM) a mis en oeuvre depuis sa création un certain nombre de secteurs opérationnels et en particulier deux ZAC, la ZAC St CHARLES-PORTE D'AIX et la ZAC de la JOLIETTE.

En ce qui concerne la ZAC de la JOLIETTE, par délibération n° 97/614/EUGE du 29 septembre 1997, le Conseil Municipal de Marseille a donné un avis favorable au dossier de création de la ZAC de la Joliette qui a été créée par arrêté préfectoral du 17 décembre 1997.

Par délibération du Conseil municipal n°98/0756/EUGE du 05 octobre 1998, la Ville de Marseille a validé le Programme des Equipements Publics de la ZAC, parmi lesquels figurent les ouvrages de voirie réalisés et financés par l'EPAEM et devant être remis gratuitement en gestion, y compris leur emprise foncière, à la Ville.

Par délibération du Conseil municipal du 28 février 2000, la Ville de Marseille a adopté le plan d'aménagement de zone de la ZAC Joliette et donné son accord sur la maîtrise d'ouvrage des équipements qui lui incombe.

Suite à la création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole au 1^{er} janvier 2001 et au transfert de certaines compétences de la Ville de Marseille à la Communauté urbaine, le Programme des Equipements Publics de la ZAC adopté par la Ville de Marseille comprend à la fois des ouvrages à remettre à la Ville de Marseille et des ouvrages à remettre à la Communauté Urbaine.

En exécution de ces dispositions, l'EPAEM remet gratuitement à la Communauté Urbaine les ouvrages achevés relevant de sa compétence (voirie et ses accessoires, infrastructures) d'un montant de 4 951 990 € HT.

Par ailleurs, l'EPAEM facture à MPM, 519 062 € de TVA correspondant à la part taxable des ouvrages.

Aussi, il est proposé au Conseil de Communauté d'acter la remise de ces ouvrages à titre gratuit par l'EPAEM à Marseille Provence Métropole, d'approuver la création d'une opération « Remise des ouvrages Bd de Dunkerque Phase 1 » et d'affecter l'autorisation de programme d'un montant de 519 062 € permettant à MPM de rembourser à l'EPAEM la TVA correspondant à la part taxable des ouvrages réalisés et achevés relevant de la compétence de Marseille Provence Métropole pour la réalisation du Boulevard de Dunkerque Phase 1.

Le procès verbal de remise d'ouvrages, en cours de finalisation, aura pour effet de constater la réalisation des ouvrages réalisés par l'EPAEM, de permettre leur entrée dans le patrimoine de MPM ainsi que de constituer le fait générateur du versement de la TVA par MPM.

En contrepartie de ce versement de TVA à l'EPAEM, MPM pourra bénéficier du FCTVA

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que les ouvrages « Boulevard de Dunkerque Phase 1 » réalisés par l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée sont remis gratuitement à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
- Que les ouvrages ainsi réalisés sont éligibles au FCTVA.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est pris acte de la remise des ouvrages à titre gratuit réalisés par l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée Boulevard de Dunkerque Phase 1

Article 2 :

Est approuvée la création d'une opération « Remise des ouvrages Boulevard de Dunkerque Phase 1 » et l'affectation d'une autorisation de programme à l'opération d'un montant de 519 062 € correspondant au montant de la TVA correspondant à la part taxable des ouvrages remis à titre gratuit par l'EPAEM.

AP 2008 : 519 062 €

CP 2008 : 519 062 €

Article 3 :

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2008 de la Communauté Urbaine – Sous politique
C 310 - Nature Budgétaire 2151 –Fonction : 822.

Le Commissaire Rapporteur
Président Délégué de la Commission
Finances - Administration Générale

Certifié conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole
Vice Président du Sénat

Pierre PENE

Jean-Claude GAUDIN